



COMPTE-RENDU  
DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

06/06/2017

Date d'affichage :

07/06/2017

Conseillers en fonction : 19

Absents : 2

Pouvoirs : 1

SEANCE ORDINAIRE DU 12 JUN 2017

Sous la Présidence de M. Alain FUCHS, Maire

Présents à l'ouverture de la Séance : Tous les conseillers sauf

- Mme Dominique BOUR, excusée
- Mme Rachel HASENFRATZ, excusée

Mme Dominique BOUR a donné procuration à Mme Valérie BERTIN

**ORDRE DU JOUR :**

- Nomination d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mai 2017
  
- DEL 17-27 TRAVAUX : Rénovation de la toiture de la Maison des Associations - Attribution du marché
- DEL 17-28 MAISON DES ASSOCIATIONS : Restructuration – Extension d'un ensemble communal comprenant la maison des associations, un groupe scolaire et un accueil périscolaire – Additif
- DEL 17-29 INTERCOMMUNALITE : Transfert de compétences – Adhésion au GECT Pamina
  
- Affaires diverses

M. le Maire démarre la séance à 19h05 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Il excuse Mmes Dominique BOUR et Rachel HASENFRATZ et informe l'assemblée que Mme Dominique BOUR a donné procuration à Mme Valérie BERTIN.

Calcul du quorum  $17 : 2 =$  (nombre arrondi à l'entier supérieur)

(Les conseillers Municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum)

Le quorum étant atteint avec 17 présents au moment de l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

➤ **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 07/04/2017**

M. le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière séance qui leur a été transmis avec la convocation.

Le procès-verbal de la séance du 29 mai 2017 est adopté par **16 voix pour et 2 abstentions (Mme Jacqueline MORI et M. Benoît SIGRIST)**.

➤ **Modification de l'ordre du jour de la séance**

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'ajout d'une délibération supplémentaire à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'ajout des délibérations suivantes :

DEL n° 17-30 – FONCIER – Acquisition de parcelles lieudit « Sauerallmend »

DEL n° 17-31 – FONCIER – Cession de parcelles lieudit « Sauerallmend »

**DEL. N°17-27 TRAVAUX : RENOVATION DE LA TOITURE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés moins 1 abstention (M. Steeve LOGEL) :

- **d'attribuer** le marché de travaux de rénovation de la toiture de la Maison des Associations à l'entreprise BARUCH ENVIRONNEMENT pour un montant H.T. de 202 500.00 €.

**DEL. N°17-28 MAISON DES ASSOCIATIONS : RESTRUCTURATION, EXTENSION D'UN ENSEMBLE COMMUNAL COMPRENANT LA MAISON DES ASSOCIATIONS, UN GROUPE SCOLAIRE ET UN ACCUEIL PERISCOLAIRE – DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ET CONVENTION CORRESPONDANTE - ADDITIF**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés **d'accepter** la délégation de maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes à la Commune de Woerth, en vue de la réalisation conjointe d'un projet communal d'école et de salle communale, et intercommunal de structure d'accueil périscolaire (ALSH) ;

**DEL. N°17-29 INTERCOMMUNALITE : TRANSFERT DE COMPETENCE – ADHESION AU GECT PAMINA**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide **par 18 voix pour d'approuver** l'extension des compétences de la Communauté de Communes et la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn telle que définie dans *l'exposé des motifs* ci-dessus, intégrant l'adhésion au Groupement Européen de Coopération Transfrontalière Eurodistrict PAMINA.

**DEL. N° 17-30 FONCIER – ACQUISITION DE PARCELLES AU LIEUDIT « SAUALLMEND »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés moins 1 abstention (M. Thomas ROSENFELDER) autorise M. le Maire à signer les actes authentiques à intervenir.

**DEL. N° 17-31 FONCIER – CESSION DE PARCELLES AU LIEUDIT « SAUALLMEND »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés moins 1 abstention (M. Thomas ROSENFELDER) autorise M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir. Le prix de vente est fixé à 130,30 € l'are.

Fin de la séance à 19h40.

A WOERTH, le 12 juin 2017  
Le Maire,  
Alain FUCHS

